

**DÉCISION N°SU2026/05**
**La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°59/2025 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 15 décembre 2025 élisant Madame Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°03/2026 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 20 janvier 2026 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

**DÉCIDE**
**Article 1 :**

Les tarifs de mise à disposition des espaces de l'Institut Henri Poincaré sont fixés comme suit :

**Bâtiment BOREL**

	Type de prestation	Heure semaine	Demi-journée Semaine	Jour Semaine	Semaine soirée	Jour Week-end
<b>LOCATIONS</b>						
1	Amphithéâtre Hermite (RDC, 150 places)	480€	960€	1600€	1280€	3200€
2	Amphithéâtre Darboux (RDC, 50 places)	240	480€	800€	640	1600€
3	Salle de séminaire Maurice Fréchet (RDC, 15 places)	120€	240€	400€	320€	800€
4	Salle de séminaire Olga Ladyjenskaïeva (RDC ; 20 places)	120€	240€	400€	320€	800€
5	Salle de séminaire Maryam Mirzakhani (R+2 ; 30 places)	150€	300€	500€	400€	1000€
6	Salle de séminaire Pierre Grisvard (R+3, 35 places)	210€	420€	700€	560€	1400€
7	Salle de séminaire Marie-Louise Dubreil-Jacotin (R+4, 15 places)	120€	240€	400€	320€	800€
8	Salle de réunion Jeanne Ferrier (R+2, 15 places)	156€	312€	520€	416€	1040€
9	Cafétaria (R0, 68 places)	200€	400€	650€	550€	1300€
10	Bibliothèque (R1, 60 places)	900€	1800€	3000€	2400€	6000€
11	Salon Emile Borel (R2, 40 places)	150€	300€	500€	400€	1000€
12	Tous espaces hors locaux à usage permanent (RDC, R+1 à R+4, 450 places)	-	13 500€	22 500€	22 500€	45 000€

Heures normales d'ouverture lundi au vendredi : 8H30 - 18H. Pas d'évènement au-delà de 22H30.  
Amplitude horaire week-end : 9H-18H.

**Bâtiment PERRIN**

	Type de prestation	Heure semaine	Demi-journée Semaine	Jour Semaine	Semaine soirée	Jour Week-end
<b>LOCATIONS</b>						
1	Amphithéâtre Jean Perrin – INVENTER (RDC, 80 places)	600€	1200€	2000€	1600€	8000€
2	Amphithéâtre Yvonne Choquet-Bruhat (R+2, 50 places)	480€	960€	1600€	1280€	3200€
3	Salle de séminaire Yvette Cauchois (R+2, 40 places)	240€	480€	800€	640€	1600€
4	Salle de réunion Marcel Berger (R+1, 12 places)	180€	360€	600€	480€	1200€
5	Salon Villani (R+2, 12 places)	180€	360€	600€	480€	1200€
6	Salon Emmy Noether (R+2, 89 places)	600€	1200€	2000€	2000€	4000€
7	Salle Alice - VISUALISER (RdC3, 40 places)	300€	600€	1000€	800€	4000€
8	Jardin Jacqueline Ferrand – RESPIRER (RDC, 100 places)	600€	1200€	2000€	1600€	8000€
9	Bureau Collectif (R+3, 6 places)	180€	360€	600€	480€	1200€
10	Tous espaces hors musée et autres locaux à usage permanent (R+1 à R+3, 250 places)	-	12 000€	20 000€	20 000€	40 000€
11	Espace d'exposition Maison Poincaré (SS et RdC, 200 places)	-	12 000€	20 000€	20 000€	80 000€

Heures normales d'ouverture lundi au vendredi : 8H30 - 18H. Pas d'évènement au-delà de 22H30.  
Amplitude horaire week-end : 9H-18H.

**Pleins tarifs**

Les tableaux ci-dessus indiquent les pleins tarifs hors taxes (HT) qui comprennent :

- la mise à disposition des espaces, mobiliers, infrastructures et équipements techniques disponibles préinstallés par des personnels techniques et de logistique ;
- le nettoyage des espaces et des parties communes ;
- le gardiennage lorsque nécessaire.

Ces tarifs ne comprennent pas de prestations annexes d'organisation ou de réception. Doivent faire l'objet d'une autorisation préalable à demander à l'adresse [reservation@ihp.fr](mailto:reservation@ihp.fr) :

- Toute intervention de prestataire extérieur ;
- Tout accès de véhicule sur le campus Curie ;
- Tout tournage par des moyens extérieurs.

Les tarifs en dehors des heures normales d'ouverture des bâtiments (lundi au vendredi 8h30 à 18h) sont majorés de 100% à 400 % selon l'espace loué, comme indiqué dans les grilles tarifaires. Aucune réservation n'est possible pour un événement les jours fériés, ni le soir au-delà de 22h30 en semaine (lundi au vendredi), ni le soir au-delà de 18h le week-end.

#### **Tarifs réduits**

Une réduction de 25%, 50%, 75% ou la gratuité peuvent être accordées par la direction scientifique de l'IHP aux structures hébergées et aux activités entrant dans les missions de l'IHP ou en lien avec celles-ci. Telles qu'indiquées dans les statuts de l'IHP, il s'agit d'activités scientifiques ou de diffusions scientifiques des mathématiques et physiques théoriques. La décision des réductions est à l'appréciation de la direction scientifique qui en évalue la pertinence, la qualité et la légitimité.

Les demandes de réduction ou de gratuité doivent être formulées dès la demande de réservation.

#### **Demandes d'autres prestations**

*Ex : accès parking, matériel supplémentaire, mise à disposition de personnel, etc...*

Pour toute demande, il convient d'écrire à l'adresse suivante : [reservation@ihp.fr](mailto:reservation@ihp.fr).

L'accès parking sur le campus Curie et la mise à disposition du wifi public sont gratuits.

Les locations d'espaces ne comprennent pas la mise à disposition de boissons et pauses gourmandes.

### **Tarifification et Billetterie de la Maison Poincaré**

#### **Billet d'entrée individuel (prix par personne) :**

- Entrée individuelle en visite libre, plein tarif : 10 € TTC
- Entrée individuelle visite libre, tarif réduit : 5 € TTC

#### **Billet groupe (10 à 30 personnes) :**

- Entrée groupe en visite libre : 90 € TTC
- Visite guidée en groupe (hors droit d'entrée) : 200 € TTC
- Parcours scolaires (prix par élève dans un groupe classe) : 6 € TTC
- Parcours enseignants : 200 € TTC
- Parcours entreprises : 600 € TTC

#### **Billet animation (prix par personne) hors droit d'entrée :**

- Visite guidée (minimum 10 inscrits) : 7 € TTC
- Expérience Holo-Math, plein tarif : 7 € TTC
- Expérience Holo-Math, tarif réduit : 4 € TTC
- Rencontre à l'heure du thé, plein tarif : 5 € TTC
- Rencontre à l'heure du thé, tarif réduit : 3 € TTC
- Nocturne « Chez Henri », plein tarif : 5 € TTC
- Nocturne « Chez Henri », tarif réduit : 3 € TTC
- Atelier enfant le samedi matin : 5 € TTC

#### **Tarif de mise à la location des expositions produites par l'IHP :**

- Exposition panneaux : gratuit
- Exposition temporaire de 200 m<sup>2</sup> : 5000 euros TTC pour un mois ; 12 500 euros TTC pour 3 mois ; 25 000 TTC euros pour 6 mois.

Les règlements en espèces ou par carte bancaire sont remboursables ou échangeables. Les chèques ne sont pas admis.

Les remboursements, reports et annulations sont soumises aux conditions suivantes :

- L'annulation ou le report d'une activité est possible s'il manque des inscrits ;

- Événements de force majeure (selon la force majeure invoquée, un justificatif pourra être demandé pour présentation) ;
- Accord commercial.

Pour les animations à l'heure du thé il est nécessaire de se présenter 30 minutes avant l'événement.

### Conditions d'application des réductions de tarifs de billetterie à la Maison Poincaré

Tarif réduit	Jeunes de 18 à 25 ans pour entrée au musée
	Jeunes de 13 à 25 ans pour participation à une expérience Holo-Math, à une rencontre à l'heure du thé, à une nocturne "Chez Henri"
	Groupes scolaires en réseaux d'éducation prioritaire
Gratuité	Jeunes de moins de 18 ans
	Pour l'entrée au musée en cas d'achat d'un billet le même jour pour un événement « Nocturnes chez Henri », « Rencontre à l'heure du Thé », « Carte Blanche » ou grands événements nationaux et internationaux tels que la journée Pi, Journées du Patrimoine, Fête de la Science
	Bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi : RSA (revenu de solidarité active) ; ASS (allocation de solidarité spécifique) ; ASF (allocation de soutien familial) ; ATA (allocation temporaire d'attente) ; AMS (allocation mensuelle de subsistance) ; ATE (allocation transitoire de solidarité) ; AER (allocation équivalent retraite) ; AME (aide médicale de l'Etat) ; CMU (carte maladie universelle) ou CMUC (CMU complémentaire) ; APA (allocation personnalisée d'autonomie) ; ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) ; demandeurs d'asile et réfugiés ; porteurs d'une carte solidarité transport
	Personnes handicapées civiles ou victimes de guerre, sur présentation de : carte mobilité inclusion (CMI invalidité ou CMI priorité) ; disability card ; attestation de reconnaissance d'un handicap ; APA (allocation personnalisée d'autonomie) ; gratuité pour un accompagnateur par personne
	Enseignants titulaires d'une carte « Pass éducation » et accompagnateurs d'un groupe scolaire ou étudiants : 1 pour 10 en collège, 1 pour 15 en lycée, 2 pour une classe d'étudiants
	Parlementaires, personnels des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'éducation nationale et de la culture, guides et conférenciers relevant des ministères français chargés de la Culture et du Tourisme, personnels de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris, personnels de Sorbonne université et du CNRS, personnels de l'Institut Henri Poincaré ainsi que des associations et sociétés savantes hébergées (SMF, SMAI, FSMP, Maths en jeans, Animath, Femmes & Maths) et scientifiques inscrits aux programmes scientifiques de l'IHP
	Membres du Cercle des partenaires du Fonds de dotation de l'IHP
	Membres de l'AMCSTI
	Artistes plasticiens affiliés à la Maison des Artistes ou justificatif Urssaf
Journalistes titulaires d'une carte de presse nationale ou internationale	
Exonération du droit de visite en groupe	Groupes scolaires dont ceux des réseaux d'éducation prioritaire
	Groupes d'étudiants en formation
	Groupes d'enseignants ou d'éducateurs en formation
	Groupes de personnes avec un handicap
	Groupes de bénéficiaires des minima sociaux ; de demandeurs d'emploi ; de personnes placées sous main de justice

	Accompagnateurs d'un groupe scolaire ou périscolaire : 1 pour 10 en collège, 1 pour 15 en lycée, 2 pour une classe d'étudiants
--	--

Tarifs et accès gratuits accordés sur présentation d'un justificatif en cours de validité, ou de moins d'un an, nominatif et avec photographie, ou accompagné d'un document d'identité.

**Article 2 :**

La directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 18 mars 2026

La Présidente de Sorbonne Université  
Pour la Présidente de Sorbonne Université  
et par délégation



Nathalie DRACH-TEMAM  
Florence HOUSSET  
Directrice générale des services